

« QUI A TRAVERSÉ LES CIEUX... ! »

« Ainsi, puisque nous avons un grand souverain sacrificateur qui a traversé les cieux, Jésus, le Fils de Dieu, demeurons fermes dans la foi que nous professons. Car nous n'avons pas un souverain sacrificateur qui ne puisse compatir à nos faiblesses ; au contraire, il a été tenté comme nous en toutes choses, sans commettre de péché. Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce, pour être secourus dans nos besoins... » Héb 4:14-16.

Jésus parut parmi les hommes, non seulement en tant que Sauveur qui pardonne et délivre, mais en tant que Souverain sacrificateur, qui apporta un sacrifice, non pour lui-même, mais « en s'offrant Lui-même... » Héb 7:27, et cela une fois pour toutes comme « victime expiatoire pour nos péchés... » I Jean 2:2. En effet, alors que le souverain sacrificateur Aaron, et ceux qui lui succédèrent apportaient chaque année les sacrifices à la fête des expiations, passant du parvis, par le lieu saint, dans le lieu très saint ici-bas, Christ, dit l'Écriture, « est venu comme souverain sacrificateur des biens à venir ; il a traversé le tabernacle plus grand et plus parfait, qui n'est pas construit de main d'homme, c'est-à-dire, qui n'est pas de cette création... » Héb 9:11. Ainsi, Jésus-Christ par Sa Crucifixion, Sa Résurrection, Son Ascension et Sa Glorification, traversa le tabernacle, non pas terrestre, mais céleste, ayant obtenu pour nous une Rédemption, non pas « annuelle », mais éternelle.

Le fait que le sanctuaire céleste fût dressé par le Seigneur et non par un homme, révèle la Nature divine et humaine de Jésus-Christ, de là Son Sacerdoce intransmissible et Son Sacrifice qui nous a obtenu une Rédemption éternelle. Etant issu de la tribu de Juda, et non de la tribu de Lévi, de laquelle descendait Aaron appelé au service du tabernacle selon la loi de Moïse, Jésus, parce qu'Il est l'Incarnation de Dieu en tant que Fils, fut « institué, non d'après la loi d'une ordonnance charnelle (selon le sacerdoce d'Aaron), mais selon la puissance d'une vie impérissable (selon le sacerdoce de Melchisédek)... » Héb 7:16. Ainsi, contrairement au souverain sacrificateur terrestre, qui passait du lieu saint dans le lieu très saint, Christ « traversa le tabernacle plus grand et plus parfait... », et entra « non pas dans un sanctuaire fait de main d'homme, en imitation du véritable, mais dans le ciel même... » Héb 9:24, et « s'assit à la droite du trône de la majesté divine dans les cieux... » Héb 8:1

Après qu'Abram fut revenu vainqueur de Kedorlaomer et des rois qui étaient avec lui, dit l'Écriture, « Melchisédek, roi de Salem, fit apporter du pain et du vin : il était sacrificateur du Dieu Très-Haut. Il bénit Abram, et dit : Béni soit Abram par le Dieu Très-Haut, maître du ciel et de la terre ! Béni soit le Dieu Très-Haut, qui a livré tes ennemis entre tes mains ! Et Abram lui donna la dîme de tout... » Gen 14:18-20. Ce Melchisédek, « qui est d'abord roi de Justice, d'après la signification de son nom, ensuite roi de Salem, c'est-à-dire, roi de paix ... », parce qu'il demeure « à perpétuité » est « rendu semblable au Fils de Dieu... » Héb 7:2-3. Le sacerdoce, « selon l'ordre de Melchisédek », qui précéda de plus de quatre siècles le sacerdoce « selon l'ordre d'Aaron », fit que Christ, par cela même, « a obtenu un ministère d'autant supérieur qu'il est le médiateur d'une alliance plus excellente, qui a été établie sur de meilleures promesses... » Héb 8:6, et, parce qu'Il demeure éternellement (contrairement à Aaron), Christ possède un « sacerdoce qui n'est pas transmissible... » Héb 7:24. De plus, ce Melchisédek, qui vint au-devant d'Abram et le bénit, était, à la fois, « roi et prêtre », ce qui n'est aucunement prescrit dans la loi de Moïse survenue plus tard, d'après laquelle le souverain sacrificateur ne peut être roi, ni le roi être souverain sacrificateur, si ce n'est lors des temps messianiques où Jésus-Christ remplira ces deux fonctions, conformément à la prophétie, disant : « Ainsi parle l'Éternel des armées : Voici, un homme, dont le nom est germe, germera dans son lieu, et bâtira le temple de l'Éternel. Il bâtira le temple de l'Éternel ; il portera les insignes de la majesté ; il s'assiéra et dominera sur son trône, il sera sacrificateur sur son trône, et une parfaite union régnera entre l'un et l'autre... » Zac 6:12-13. Jusqu'alors, la loi attribuait ces

fonctions à deux personnes différentes, depuis lors, spirituellement, la Grâce les a réunies en une Seule, Jésus-Christ, qui accomplit le Dessein du Salut de Dieu pour Israël et pour toutes les nations.

La validité éternelle du Sacerdoce de Jésus, et de Son Sacrifice découle de la Nature divine et humaine du Seigneur ressuscité, au sujet de laquelle l'apôtre Paul déclara devant les Juifs d'Antioche : « Et nous, nous vous annonçons cette bonne nouvelle que la promesse faite à nos Pères, Dieu l'a accomplie pour nous leurs enfants en ressuscitant Jésus, selon ce qui est écrit dans le Psaume deuxième : Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui... » Act 13:32-33. La parole du Psalmiste prophétisait, non pas la conception miraculeuse par l'Esprit-Saint couvrant de son ombre Marie, et annonçant la naissance de Jésus : Luc 1:35, mais la Résurrection de Jésus. Cette Parole annonçait l'« engendrement » prophétique du Fils de Dieu au Sacerdoce, selon qu'il est écrit : « Nul ne s'attribue cette dignité, s'il n'est appelé de Dieu, comme le fut Aaron. Et Christ ne s'est pas non plus attribué la gloire de devenir souverain sacrificateur, mais il l'a tient de celui qui lui a dit : Tu es mon fils, je t'ai engendré aujourd'hui ! Comme il dit encore ailleurs : Tu es sacrificateur pour toujours selon l'ordre de Melchisédek... » Hébr 5:4-6. Ainsi, la Résurrection atteste le caractère éternel du Sacerdoce de Jésus, notre Souverain Sacrificateur, Lequel nous met au bénéfice de « la grâce qui nous a été donnée en Jésus-Christ avant les temps éternels... » II Tim 1:9. Ce Jésus, « avant les temps éternels », c'est-à-dire, « antérieur » à l'éternité telle que nous pouvons la concevoir, se révèle être en Personne « la Sagesse de Dieu, mystérieuse et cachée, que Dieu, avant les siècles, avait destinée pour notre gloire... » I Cor 2:7.

En traversant les cieux, Jésus traversa d'en haut toutes choses : l'invisible, les événements de l'histoire humaine, les générations des hommes, et surtout le cœur des rachetés, auxquels Jésus a ouvert le chemin vers où Il est ressuscité, et d'où Il nous a appelés. En traversant les villes, les villages, les plaines, les déserts, la mer de Galilée, Jésus, en même temps, laissait l'empreinte de la Parole de Vie du Royaume des cieux dans les cœurs de ceux qui croyaient, comme en ceux, dès lors, qui croiraient en Lui. Jésus opère donc intérieurement un travail permanent dans la traversée de notre existence, dont le fruit en nous se révèle par une constance spirituelle. D'en haut, Jésus, par Son Esprit en nous, ne cesse de « traverser » les étapes du chemin, sur lequel Il marche avec nous. Parmi toutes les manifestations de Sa Gloire, nous avons reçu cette promesse d'être accompagnés de la force reçue par la foi en Lui. L'Eternel dit à Israël par le prophète Esaïe : « Si tu traverses les eaux, je serai avec toi ; et les fleuves, ils ne te submergeront point ; si tu marches dans le feu, tu ne te brûleras pas, et la flamme ne t'embrasera pas... » Esaïe 43:2. C'est ici l'assurance qui est donnée à ceux qui « traversent la vallée de Baca... » Ps 84:7, c'est-à-dire, la « vallée des pleurs », dans laquelle la Consolation n'est autre que la Présence du Consolateur, qui, par Son Esprit, nous rend participants, non seulement de Sa Consolation, mais du Consolateur Lui-même.

Après avoir « traversé le tabernacle céleste », Jésus s'est donc « assis à la droite du trône de la majesté divine dans les cieux... » Hébr 8:1. Tout « mouvement », tout « déroulement » des choses célestes, a ses répercussions sur nous et en nous, et nous fait mouvoir dans la Direction que Dieu a imprimée dans notre vie. La Vie divine vient de l'Effusion de l'Esprit. Il n'y a pas de vie spirituelle sans mouvement et tout avancement intérieur révèle Sa Vie en nous. Jésus, trouvant le mystère, dit : « Personne n'est monté au ciel, si ce n'est celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme qui est dans le ciel... » Jean 3:13. Jésus, à la fois, est « dans le ciel », et « descendu du ciel ». Sa Présence de Ressuscité est simultanément dans le ciel et dans nos cœurs par la plénitude de l'Esprit-Saint, selon la Promesse que le Père céleste nous a accordée en réponse à la prière de Son Fils, de qui nous recevons la Vie qui nous fait croître en Lui, « ... nous, dit l'Ecriture, dont le seul refuge a été de saisir l'espérance qui nous était proposée. Cette assurance, nous la possédons comme une ancre de l'âme, sûre et solide ; elle pénètre au-delà du voile, là où Jésus est entré pour nous comme précurseur, ayant été fait souverain sacrificateur pour toujours, selon l'ordre de Melchisédek... » Hébr 6:18-20. Ainsi, dès ici-bas déjà, cette « ancre » de notre âme a pénétré « au-delà du voile » dans le lieu de notre destination éternelle, d'où nous recevons la Lumière qui nous y conduit.